

Anthropologie et Sociétés



Louis ASSIER-ANDRIEU : Coutume et rapports sociaux. Étude anthropologique des communautés paysannes du Capcir.
Éditions du C.N.R.S., circonscription Midi-Pyrénées, Paris, 1981,
215 p.

Brigitte Garneau

Volume 6, numéro 3, 1982

Vieillir et mourir : repères et repaires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/006106ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/006106ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Garneau, B. (1982). Compte rendu de [Louis ASSIER-ANDRIEU : Coutume et rapports sociaux. Étude anthropologique des communautés paysannes du Capcir. Éditions du C.N.R.S., circonscription Midi-Pyrénées, Paris, 1981, 215 p.] *Anthropologie et Sociétés*, 6(3), 181–183. <https://doi.org/10.7202/006106ar>

Tous droits réservés © Anthropologie et Sociétés, Université Laval,

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

En somme, si Lasserre a su mettre en relief les assises de l'activité de ce fleuve et montré que le Canada, comme tous les pays dépendants de l'empire américain, n'a cherché qu'à assurer sa survie en alimentant une bourgeoisie de petite envergure, il a totalement bifurqué sur les enracinés que sont les Québécois. Il n'a pas compris les échos de résistance qui se laissent entendre dans la population, les comportements de dépossédés qui s'affirment de plus en plus et les rejets de la résignation qui prennent forme au Québec.

Aussi, faut-il espérer que les projets d'empoigne de ce fleuve par le gouvernement provincial actuel ne s'inspirent pas de l'approche comme des visées de Lasserre mais trouvent leur cohérence dans une réappropriation autre que symbolique, dans un réaménagement de son potentiel qui permette d'assumer les coûts exorbitants des frais d'entretien et, surtout, dans une planification de ce « bras de mer » pour en faire d'abord un milieu de vie économique et social pour les Québécois quitte, s'il le faut, à fermer la porte lorsque c'est nécessaire.

RÉFÉRENCES

AUBIN H.

1977 *Les vrais propriétaires de Montréal*. Montréal: Édition l'Étincelle.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE QUÉBEC

1979 *Rentabilité de la Voie maritime du Saint-Laurent pour le Québec*. Québec: Ministère d'État au Développement économique.

Claude Bariteau
Département d'anthropologie
Université Laval

Louis ASSIER-ANDRIEU : *Coutume et rapports sociaux. Étude anthropologique des communautés paysannes du Capcir*. Éditions du C.N.R.S., circonscription Midi-Pyrénées, Paris, 1981, 215 p.

De l'anthropologie juridique, oui, mais pas n'importe laquelle ! Cette analyse de communautés villageoises françaises (Cerdagne, Capcir, Haut Conflent) dans le département des Pyrénées orientales démontre méthodiquement comment l'appropriation privée et collective du territoire et l'accès à ses ressources reposent, pour les individus, sur leur appartenance à une « casa », ou plus explicitement à une maison. Divisée en deux parties remarquablement bien équilibrées, l'une fouillant l'histoire à la recherche d'indices pour comprendre la triple répartition juridique du milieu : propriété privée des terres agricoles, propriété commune des bois, propriété domaniale des sommets herbagers, et l'autre décrivant certaines formes sociales de production et de reproduction de la vie matérielle qui précisent les bases des inégalités sociales entre les Grandes Maisons et les autres, l'étude de Louis Assier-Andrieu renouvelle la théorie des rapports sociaux. Elle peut fournir à des anthropologues, juristes ou historiens l'occasion de débattre du domaine économique en milieu rural grâce à une bibliographie très récente et à des notes explicatives particulièrement bien intégrées à la fin de chaque chapitre.

La première partie de l'ouvrage, *Communautés et territoire*, puise à même les documents datant du IX^e siècle les données propres à mettre en valeur l'évolution de l'appro-

priation du territoire dans les Pyrénées de l'Est. Du don de terres incultes pour fixer des groupes de population dans des zones frontalières aux concessions de terres fiscales à des administrateurs locaux, c'est l'usage des habitants qui triomphe jusqu'au XIXe siècle. Le contrôle de l'espace leur appartient, que ce soit pour fournir à chacun une parcelle exposée au soleil ou susceptible d'être irriguée, ou pour exercer leur droit de pâturage dans le domaine des comtes et seigneurs.

La contrainte du droit a cependant raison de la pratique coutumière — le marxisme trouve ici de quoi alimenter une fervente discussion sur « l'instance juridique » — et l'auteur nous en saisit en faisant l'historique sur cinq siècles du processus de juridicisation du territoire. On reste étonné devant tant de détails illustrant l'émergence d'une propriété seigneuriale, la territorialité spécifique reconnue aux communautés, la lutte entre les seigneurs et la royauté pour l'appropriation des produits de la forêt, les tentatives de partage des terres communales entre paysans riches et pauvres et surtout la dépossession juridique récente des habitants des zones de pâturage et des espaces forestiers qui donna lieu en 1848 à leur révolte contre les gardes forestiers et à leur résistance aux autorités militaires.

Mais on reste davantage admiratif devant la description minutieuse de la contradiction entre paysans aisés des Grandes Maisons et paysans sans terre, qui voudraient accéder à la propriété foncière, mais qui en sont empêchés par la conservation indivise des terres communales. Le contrôle du patrimoine collectif, loin de favoriser chacun également, permet aux maisons riches de maintenir en situation de dépendance les autres maisons villageoises par rapport aux produits de la forêt, à l'irrigation et au partage des eaux et d'entretenir d'importants troupeaux dans les champs communaux. Cette inégalité devant les ressources indivises se concrétise de multiples façons. Ce peut être le partage des coupes de bois distribuées à chaque chef de famille, indépendamment du nombre de personnes à sa charge. Ce sera l'accaparement des choses publiques par les Grandes Maisons :

Au village de Caselles en effet le pouvoir est toujours sorti de la même maison, Cal Mestrepeyre, produisant presque à chaque génération un curé, souvent résidant au pays, et un adjoint. En toute hypothèse le chef de cette maison faisait aussi figure (...) de chef de village pour les affaires concernant la collectivité des habitants (...). Les gardes forestiers, les officiers de gendarmerie ou des douanes entretiennent de tous temps avec la Grande Maison des relations amicales tissées par la convivialité (71).

Leur chef se garantit ainsi un accès préférentiel au bois collectif, ou taxe de sa propre initiative les villageois, ou encore fiscalise à son avantage. Dans le cadre des pratiques pastorales, c'est la supériorité en fumier (donc en bétail !) qui sert à reproduire le sens des allégeances politiques : « Qu'il vote pour nous et en douce on va lui fumer son champ ». Quant à la répartition de l'eau, dont on ne cesse d'évoquer la valeur dans les représentations populaires, elle « est confiée au chef de la maison propriétaire de la plus grande superficie de terres dans le secteur baigné par le ruisseau » (80). L'appropriation collective du territoire repose donc entre les mains d'une minorité de paysans aisés qui exercent leur pouvoir politique sur l'ensemble des autres de manière à produire un mode de fonctionnement à la fois communautaire et inégalitaire.

La deuxième partie du volume, *Casa et coutume domestique*, explique les bases matérielles qui assurent la domination des Grandes Maisons. Une supériorité foncière permettant de produire un surplus de seigle et d'élever des juments, une supériorité en bâtiments et attelage et la possibilité d'employer systématiquement des domestiques sont mises en évidence dans la description des rapports de production à l'occasion des gros travaux d'été. Les conditions dans lesquelles s'effectuent les fenaisons, les moissons et

le dépiquage éclairent les différences d'outillage, de force de travail et de capacité de stockage entre les unités domestiques de production. De la même façon, l'analyse de la transformation de la production céréalière et de la circulation de la production pastorale bovine permet de comprendre les raisons de la fortune du meunier et du boucher.

Le concept de maison est enrichi d'explications touchant l'évolution du groupe de résidence et l'étendue des pouvoirs domestiques. On ne saurait assez remercier Louis Assier-Andrieu d'avoir établi une distinction entre les règles de résidence selon la hiérarchie sociale (ce sont les Grandes Maisons qui conservent systématiquement un frère cadet, une sœur célibataire au service de l'héritier), selon la division sociale du travail (le métier d'artisan exige un ajustement résidentiel plus large que celui d'agriculteur dont le patrimoine est fixe), et selon les capacités de production (là où les « casas » bien nanties peuvent intégrer au groupe de résidence des domestiques au besoin, les « casas » moins bien nanties surexploiteront le travail des membres adultes, transgresseront les normes de répartition sexuelle des tâches, et feront travailler leurs enfants plus précocement). Les éclaircissements qu'il apporte concernant la question controversée du pouvoir utérin (ou matriarcat) et concernant l'accumulation par les Grandes Maisons d'un capital culturel/prestige acquis avec la scolarisation poussée de leurs membres sont loin d'être négligeables pour la compréhension de « l'organisation interne de la maisonnée ainsi que ses réseaux relationnels externes » (127).

Louis Assier-Andrieu termine sa démonstration en juriste et analyse les institutions de l'héritier et du mariage comme modèle de reproduction sociale. Plus difficile à suivre quand le lecteur n'a pas la solide dose de courage nécessaire pour affronter le discours juridique, cette dernière partie essaie d'éclaircir le rôle de l'héritier unique dans la reproduction de l'autorité domestique, la nature et la dot par rapport au mariage de l'héritier et des autres enfants, le fonctionnement du principe de l'inaliénabilité de la terre avec ses clauses de vente et de rachat indéfini, ainsi que les stratégies utilisées pour conserver la coutume domestique malgré les changements imposés par la loi. On lui saura gré d'avoir, en dernier lieu, indiqué comment le récent développement capitaliste du tourisme affecte maintenant le « rapport à la terre » des villageois du Capcir. Ses conclusions nous guident vers une relecture de la valeur « économique » dans le monde rural, que ce soit en ce qui concerne le territoire ou les rapports sociaux.

Que retenir d'un si brillant exposé ? Avant tout, rappelons-nous que la possession communautaire d'un territoire n'implique pas nécessairement une égalité devant ses ressources, ou autrement dit, que l'inaliénabilité du sol n'assure pas à elle seule l'égalité dans les rapports sociaux qui y donnent accès. « Communautaire ne signifie pas forcément égalitaire » (63), voilà qui fait sens pour tous en Haute Catalogne.

Brigitte Garneau
Département d'Anthropologie
Université Laval